

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. CHEYSSON

## **La mortalité comparée des enfants légitimes et naturels, en 1879 pendant la première année de leur âge**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 24 (1883), p. 7-9

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1883\\_\\_24\\_\\_7\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1883__24__7_0)

© Société de statistique de Paris, 1883, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

III.

LA MORTALITÉ COMPARÉE DES ENFANTS LÉGITIMES ET NATURELS, EN 1879;  
PENDANT LA PREMIÈRE ANNÉE DE LEUR AGE (1).

On sait que la mortalité des enfants naturels est plus grande que celle des enfants légitimes. Le tableau et le diagramme des pages suivantes, dont les données absolues sont empruntées à la *Statistique de la France* (année 1879, nouvelle série, tome IX), présentent la mesure numérique et la traduction graphique de cet excédent pour l'année 1879, et pour chacune des trois catégories suivantes : population du département de la Seine, population urbaine, population rurale (2).

Ces indications se résument dans le tableau ci-dessous, qui ne contient que des rapports ou des coefficients.

DÉSIGNATION des populations.	PROPORTION des enfants naturels sur 1,000 naissances totales.			PROPORTION de la mortalité des enfants naturels sur 1,000 naissances totales, légitimes et naturelles.			RAPPORT entre la mortalité des enfants naturels et celle des enfants légitimes prise p. 100.		
	Garçons.	Filles.	2 sexes.	Garçons.	Filles.	2 sexes.	Garçons.	Filles.	2 sexes.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Département de la Seine.	241	240	241	48	42	45	116	124	119
Population urbaine. . .	400	400	99	29	25	27	238	176	171
Population rurale. . . .	41	41	41	17	15	16	278	297	283
Moyennes générales. .	71	72	71	21	20	21	194	214	203

On voit que l'excédent de la mortalité des enfants naturels est faible pour le département de la Seine (19 p. 100), et qu'elle est considérable pour la population rurale (183 p. 100). Il est probable que ces rapports sont faussés par la même cause, c'est-à-dire par le contingent qu'apporte aux campagnes la mortalité des nourrissons des villes.

En outre de cette première cause, qui agit surtout dans le rayon de Paris et des villes importantes, la plus grande mortalité des enfants naturels appartenant à la population rurale, s'explique aussi par la situation plus difficile que les mœurs font aux filles-mères dans les campagnes. Les bâtards y sont 6 fois plus rares qu'à Paris; mais ils y meurent proportionnellement 2 fois plus sur 1,000 naissances naturelles.

Quoi qu'il en soit de ces fluctuations intérieures, ces tableaux établissent que, pour l'année 1879, la mortalité des enfants naturels est supérieure au double de celle des enfants légitimes (29.8 au lieu de 14.7). Si elle eût été la même, on aurait, en 1879, économisé 10,000 vies humaines.

Ce chiffre nous a paru digne d'être mis en évidence, dans un moment où l'attention publique s'alarme à si juste titre de l'état stationnaire de notre population et où le Sénat est saisi d'un excellent projet de loi dû à l'initiative de MM. Bérenger, Foucher de Careil et Schœlcher, sur la réforme de l'article 340 du Code civil et sur la recherche de la paternité (3).

E. CHEYSSON.

(1) Voir *Journal de la Société de Statistique de Paris* (1881, p. 121).

(2) On sait qu'on appelle *population urbaine* celle des communes dont la population agglomérée normale est supérieure à 2,000 habitants. Elle est pour l'ensemble de la France de 13,086,359 habitants.

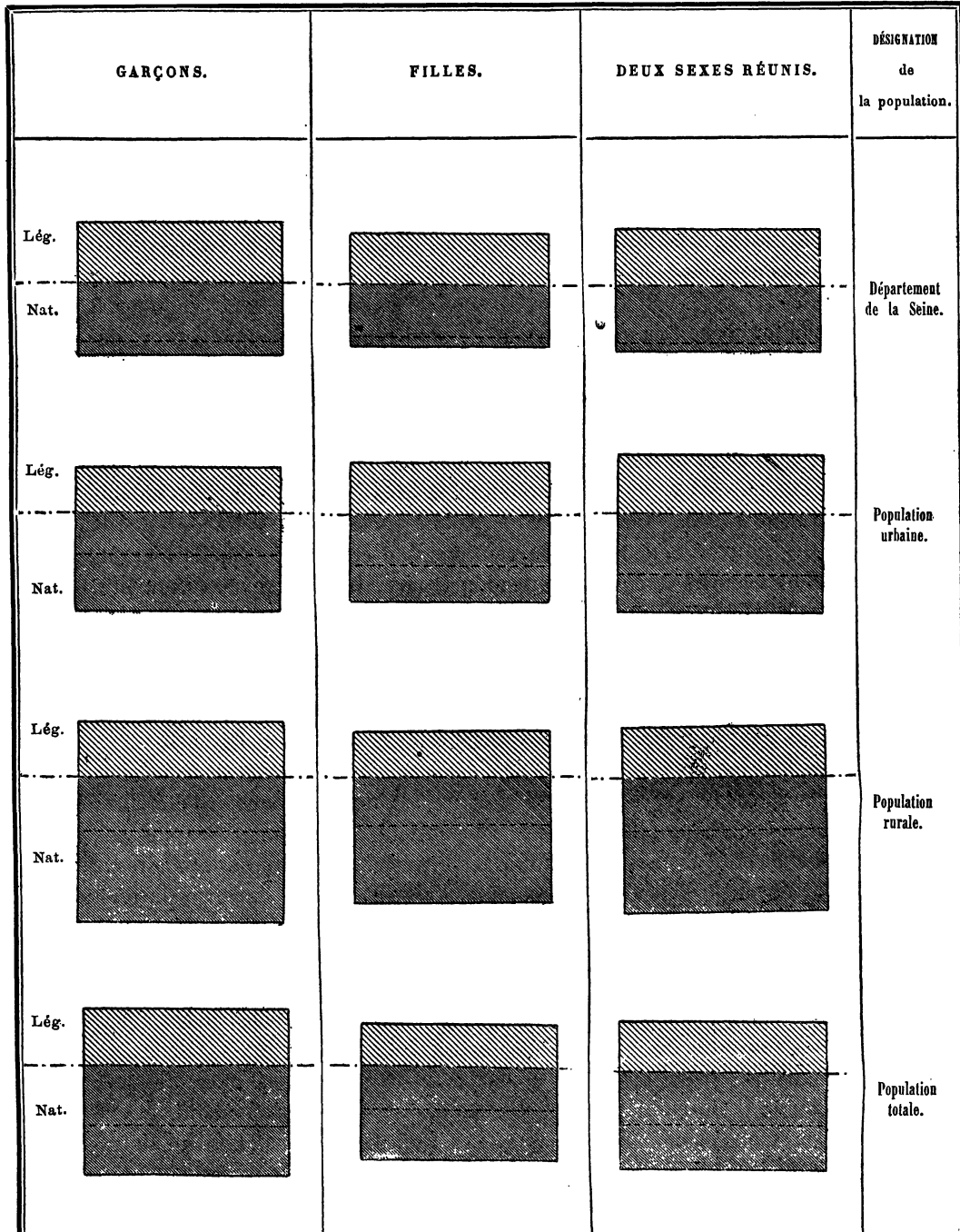
(3) Voir la discussion qui a eu lieu sur ce sujet dans la séance du 5 décembre 1882 de la *Société d'économie politique*. (*Journal des économistes*, décembre 1882, p. 473 à 482.)

**MORTALITÉ COMPARÉE DES ENFANTS NATURELS ET LÉGITIMES,  
TABLEAU (1).**

ÉLÉMENTS de comparaison.	GARÇONS.			FILLES.			DEUX SEXES RÉUNIS.		
	Légitimes.	Naturels.	Total.	Légitimes.	Naturelles.	Total.	Légitimes.	Naturels.	Total.
DÉPARTEMENT DE LA SEINE.									
Mortalité de 0 à 1 an . . . . .	4,431	1,671	6,102	3,767	1,435	5,202	8,198	3,106	11,304
Nombre des nais- sances . . . . .	26,245	8,333	34,574	25,419	8,032	33,451	51,664	16,365	68,029
Rapport p. 100.	17.2	20.0	17.8	14.8	18.0	15.4	15.9	18.9	16.5
POPULATION URBAINE.									
Mortalité de 0 à 1 an . . . . .	20,286	3,782	24,068	16,716	3,244	19,960	37,002	7,026	44,028
Nombre des nais- sances . . . . .	117,397	13,074	130,471	113,569	12,554	126,123	230,966	25,628	256,594
Rapport p. 100.	12.1	28.8	18.4	14.6	25.7	16.0	16.0	27.4	17.5
POPULATION RURALE.									
Mortalité de 0 à 1 an . . . . .	46,527	5,326	51,853	35,968	4,562	40,530	82,495	9,888	92,383
Nombre des nais- sances . . . . .	300,856	12,706	313,562	286,075	12,269	298,344	586,931	24,975	611,906
Rapport p. 100.	15.1	42.0	15.4	12.8	38.0	13.6	14.0	39.6	15.0
POPULATION TOTALE.									
Mortalité de 0 à 1 an . . . . .	71,244	10,779	82,023	56,451	9,241	65,692	127,695	20,020	147,715
Nombre des nais- sances . . . . .	444,498	34,113	478,611	425,063	32,855	457,918	869,561	66,968	936,529
Rapport p. 100.	16.1	31.2	17.1	13.1	28.0	13.8	14.7	29.8	15.7
(1) Les chiffres absolus de ce tableau sont empruntés à la <i>Statistique de la France</i> (année 1879, nouvelle série, t. IX).									

EN 1879, PENDANT LA PREMIÈRE ANNÉE DE LEUR AGE.

DIAGRAMME.



**LÉGENDE.** — Ce diagramme représente la mortalité relative de 0 à 1 an pour les enfants naturels et légitimes. Les hauteurs des rectangles sont proportionnelles à ces rapports. La teinte claire exprime les rapports pour les naissances légitimes, et la teinte foncée, pour les naissances naturelles. La ligne pointillée tracée dans la teinte foncée correspond au rabattement du rectangle supérieur, de sorte que tout l'espace compris entre cette ligne pointillée et le bas du rectangle foncé représente l'excédent de la mortalité des enfants naturels.